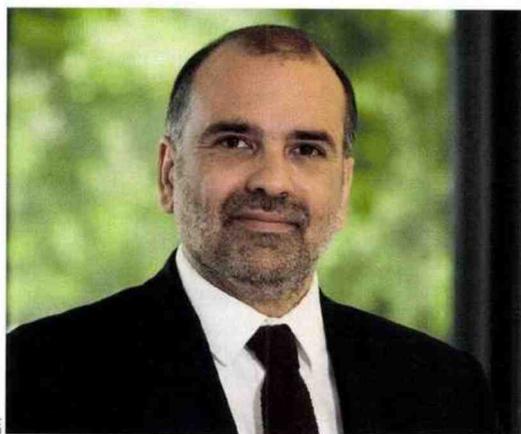


« La consolidation est une bonne nouvelle pour le marché »



Entretien avec **Julien Séraqui**, président, Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP)

Réforme du courtage, nouvelles réglementations pour une finance plus durable... La Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP) s'inscrit comme une association qui souhaite ressembler à ses membres. Son président, Julien Séraqui, revient sur les actualités du marché.

DÉCIDEURS. Quelles ont été les principales actualités de la CNCGP au cours des douze derniers mois ?

JULIEN SÉRAQUI. Nous avons beaucoup travaillé à nous mettre en ordre de marche avec la réforme du courtage qui a constitué la grande actualité de l'année. Cette réforme est entrée en vigueur en deux temps: au 1^{er} avril 2022 pour tous ceux ayant créé des cabinets de courtage ou de conseil à partir de cette date, et au 1^{er} janvier 2023 pour les structures déjà existantes. La Chambre possède un positionnement particulier concernant cette loi dans la mesure où nous n'ouvrons la porte qu'aux professionnels qui nous ressemblent afin de conserver une forte homogénéité autour de la population de nos adhérents. Côté développement, nous avons connu une forte croissance des adhérents CIF, ce sont 200 cabinets qui nous ont rejoints en 2022.

Concrètement, que dit cette réforme ?

Maintenant, pour pouvoir exercer, en plus de s'inscrire à l'Orias comme c'était déjà le cas, les professionnels du courtage en assurance et les intermédiaires en opération de

banque (IOB) doivent adhérer à l'une des sept associations agréées par l'ACPR.

Comment expliquez-vous le succès de votre association ?

Ce qui fait le succès de la CNCGP est l'offre de service proposée ainsi que les formations organisées annuellement et

régulièrement, près d'une soixantaine en France. Les adhérents échangent entre eux, ils ne sont pas isolés et c'est un point essentiel pour nous.

Quelles actions sont mises en place pour promouvoir la finance responsable auprès de vos adhérents ?

Une commission a été créée en vue de travailler sur les sujets ESG où plusieurs

missions y sont menées: transmission de conseils à nos adhérents pour optimiser leur impact et bilan carbone, réalisation de onze vidéos sur les nouvelles obligations en matière de finance durable, pour n'en citer que deux. Ces vidéos reprennent les nouveaux termes et concepts liés aux réglementations en vigueur afin de les maîtriser pour les expliquer à nos clients.

Comment le marché des cabinets en gestion de patrimoine se porte-t-il ?

Nous avons craint un « vide » au moment où les fondateurs des structures créées dans les années 1980-1990 partiraient à la retraite, mais la relève est assurée avec de plus en plus de cabinets de gestion de patrimoine qui voient le jour en France et un recrutement massif sur tous les métiers du secteur.

De nombreux cabinets de CGP rejoignent des groupes et groupements, que pensez-vous de cette tendance ?

C'est une bonne nouvelle car cela permet d'avoir des champions dans le milieu, avec une consolidation solide du marché. Ce n'est pas une concentration comme nous pourrions le penser, car il n'y a pas de réduction du nombre d'acteurs sur la place. Les cabinets sont de plus en plus nombreux, importants

« Une commission a été créée afin de travailler sur les sujets ESG »

et qualitatifs. Cela ne peut exister que dans une industrie qui prend des parts de marché.

Des projets pour 2023 ?

Nous allons lancer un grand événement dédié à nos adhérents autour de la gestion de patrimoine, à la fois ludique et professionnel, inédit dans le métier. *

PROPOS RECUEILLIS PAR MARINE FLEURY

